

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT D'ECHECS DE LA REUNION 2023

Article 1

La Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs organise en association avec le club Les Roys de l'Est (Bras-Panon) le Championnat de la Réunion individuel de parties classiques 2023.

Article 2

Il est accessible à **10 joueurs qualifiés dont** :

- Le Champion de la Réunion en titre
- Les 3 joueurs qualifiés du championnat Accession 2022 (Antoine TORREGROSA, Raphael CAVILLOT-DELESTAGE et Manua ROSAMEL)
- Les 6 premiers joueurs présentant le meilleur classement ELO au **1er Avril 2022**

Si un de ces joueurs venait à se désister alors sera repêché le joueur suivant présentant le meilleur classement ELO au **1er Avril 2022**.

Les joueurs concernés seront contactés par l'organisateur qui leur transmettra une invitation à accepter avant le 7 Mai.

Article 3

Les joueurs doivent être licenciés A dans un club affilié à la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs pour la saison en cours.

Article 4

Le Championnat de la Réunion se déroule en 9 rondes en format toutes rondes.

La cadence par joueur est de 1h30 + 30 s par coup pour chaque partie.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Article 5

Sont acceptés dans le tournoi tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription.

Les participants devront signer avant le début du tournoi un engagement de participation à toutes les rondes du tournoi. En cas de forfait jugé injustifié par l'organisateur, même prévenu à l'avance, la ligue se réserve le droit d'appliquer des sanctions ainsi que de prononcer l'exclusion du joueur pour le Championnat 2024.

Dans le cas où un joueur déclare forfait jusqu'à la fin du tournoi, les résultats de ses parties précédentes seront annulés pour le classement final si et seulement si le forfait survient avant le début de la ronde 5. Toute partie jouée sera comptée pour le calcul du Elo.

Article 6

Le joueur ayant totalisé le plus de points après les 9 rondes sera déclaré Champion de la Réunion Individuel 2023.

En cas d'égalité pour la première place à l'issue de la 9ème ronde, les départages s'effectueront de la manière suivante :

Si 2 joueurs à égalité

- 2 parties rapides aller et retour de 15 min + 3 s par coup, et en cas d'égalité,
- 2 Blitz aller et retour de 5 min + 2 s par coup, et en cas d'égalité,
- 1 Blitz de 5 min pour les Blancs contre 4 min avec obligation de gagner pour les Blancs.

Si 3 joueurs à égalité :

- Tournoi toutes rondes en aller-retour 5min+2s par coup

Si l'égalité persiste entre les 3 joueurs, un nouveau tournoi toutes rondes sera joué.

Si égalité entre seulement 2 joueurs en tête à la suite de cette phase,

- 2 Blitz aller et retour de 5 min + 2 s par coup, et en cas d'égalité,
- 1 Blitz de 5 min pour les Blancs contre 4 min avec obligation de gagner pour les Blancs.

Si 4 joueurs à égalité :

- Système coupe

- Match Aller/Retour en 5 min+2s/ coup et en cas d'égalité,
- 1 Blitz de 5 min pour les Blancs contre 4 min avec obligation de gagner pour les Blancs.

1^{ère} Demi-finale : 1^{er} vs 4^{ème} du classement

2^{ème} Demi-finale : 2^{ème} vs 3^{ème} du classement

Finale pour le titre : vainqueurs des demi-finales 1 et 2

(Pour précision, le départage du Championnat sert uniquement à déterminer le titre de Champion de la Réunion. Il ne servira en aucun cas à déterminer le vice-champion et la 3ème place, qui seront déterminés par le classement du tournoi. Cette règle s'applique également à l'attribution des prix)

Article 7

Les horaires et dates du championnat de la Réunion sont les suivants :

Ronde 1 – 9h30 le Samedi 20 Mai

Ronde 2 – 14h30 le Samedi 20 Mai

Ronde 3 - 9h30 le Dimanche 21 Mai

Ronde 4 – 14h30 le Dimanche 21 Mai

Ronde 5 - 9h30 le Lundi 22 Mai

Ronde 6 – 14h30 le Lundi 22 Mai

Ronde 7 – 9h30 le Mardi 23 Mai

Ronde 8 – 14h30 le Mardi 23 Mai

Ronde 9 – 9h30 le Mercredi 24 Mai

Départages éventuels à partir de 14h30 le Mercredi 24 Mai

Remise des prix vers 16h (sera avancée à 14h si aucun départage n'a lieu)

L'ouverture des lieux s'effectuera au moins une demi-heure avant le début des rondes du matin.

Article 8

Les droits d'inscription au championnat de la Réunion sont :

- Pour les Adultes = 50 euros
- Pour les Jeunes (-20 ans) = 25 euros

Article 9

Le vainqueur du championnat est déclaré champion de La Réunion pour la saison en cours 2022-2023

Le champion de la Réunion bénéficie d'une récompense de 300 euros, le deuxième 200 et le troisième 150 pris en charge par la LRJE.

La championne de la Réunion d'une récompense de 100 euros.

La vice-championne de la Réunion d'une récompense de 50 euros.

Article 10

Le classement se fera au total des points marqués :

1 partie gagnée = 1 point

1 partie nulle : ½ point

1 partie perdue = 0 point

A l'issue de la 9^e ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant :

1/ nombre de victoires

2/ Sonneborn-Berger

Sauf pour les ex-aequo à la première place du championnat de la Réunion, comme décrit précédemment (article 6).

Article 11

Tout joueur arrivant avec plus de 30 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le championnat, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables.

Une commission de trois personnes composée d'un représentant des joueurs, d'un membre élu ou nommé de la ligue et de l'arbitre sera chargée de statuer sur les litiges éventuels.

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Immédiatement déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1^{re} ronde

Article 12

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué un minimum de 40 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut l'approbation de l'arbitre pour considérer la partie nulle.

Le non-respect de cette règle pourra être sanctionnée d'une défaite pour les deux joueurs.

Article 13

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu.
Les téléphones doivent être complètement éteints, hors de portée du joueur.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu.

Article 14

Arbitre : Christophe TRAVERS (AO1)

Article 15

Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement intérieur.

L'organisateur

L'arbitre

LRJE